

Les MECS
au cœur des évolutions
de la protection de l'enfance

Avec la participation de :

Pierre Artigau
Michel Defrance
Hervé Delaine
Daniel Duprat
Matthieu Eleta
Wilfried Gontran
Roland Janvier
Vincent Ladade
Fabienne Legrix
Sylvie Malinowski
Marianick Pichon
Lydie Socias
Mathieu Taillardas
Maryse Tassain
Jacques Trémintin
Tony Zaggai

Sous la direction de
Martial Chenut
et Laurent Vialleix

Les MECS
au cœur des évolutions
de la protection de l'enfance
Travailler avec l'impossible

Préface de Odile Barral

Trames

The logo for Éditions érès features a stylized lowercase 'é' with a grey circular background. To the right of the 'é' is the word 'éditions' in a small, vertical font, followed by the word 'rès' in a larger, bold, lowercase font.

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2018

CF - ISBN PDF : 978-2-7492-5770-9

Première édition © Éditions érès 2018

33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19

Table des matières

Préface	
<i>Odile Barral</i>	7
Introduction	
<i>Martial Chenut, Laurent Vialleix</i>	15
Mise en perspective historique : de l'héritage asilaire au dispositif de première ligne	
<i>Jacques Trémintin</i>	19

I

POLITIQUES SOCIALES

Présentation	
<i>Martial Chenut</i>	44
La maison d'enfants à caractère social : un lieu du « faire-ensemble »	
<i>Roland Janvier</i>	47
Un dispositif, mais encore une maison... et toujours une institution	
<i>Laurent Vialleix</i>	71

II
TRAVAIL ÉDUCATIF

Présentation	
<i>Laurent Vialleix</i>	84
La réunion des colocataires	
Un travail sur la clinique institutionnelle en MECS	
<i>Vincent Ladade, Hervé Delaine, Daniel Duprat</i>	87
Le projet individuel dans un accueil collectif	
Gestion de paradoxes	
<i>Mathieu Taillardas, Marianick Pichon</i>	95

III
LA CLINIQUE

Présentation	
<i>Martial Chenut</i>	120
S'orienter du réel, ou comment travailler avec l'impossible	
Accompagnement des familles dans des dispositifs aménagés	
<i>Fabienne Legrix</i>	125
De l'apprivoisement à l'émancipation du sujet ?	
Question de nouage	
<i>Vincent Ladade</i>	171
L'analyse des pratiques : un possible lieu pour accueillir l'impossible	
<i>Wilfried Gontran</i>	185

IV ORGANISATION ET MANAGEMENT

Présentation	
<i>Laurent Vialleix</i>	202
Un contenant organisationnel favorisant la continuité éducative et la sécurisation des professionnels	
<i>Matthieu Eleta</i>	205
Soutenir, conforter les professionnels au plus près des personnes accueillies : pour une bientraitance institutionnelle	
<i>Michel Defrance</i>	253

V FORMATION

Présentation	
<i>Martial Chenut</i>	272
Du basique éducationnel à l'accompagnement de parcours Axes d'évolution d'une formation souvent « mise en cause »	
<i>Pierre Artigau</i>	275
Le jeu et les médiations Ou comment rendre l'énergie créatrice aux équipes	
<i>Lydie Socias</i>	301

VI
USAGERS

Présentation	
<i>Laurent Vialleix</i>	320
Mon départ pour S... Ou comment l'enfant a-t-il vécu son placement et quel regard l'adulte porte-t-il sur cette étape de sa vie ?	
<i>Tony Zaggai</i>	323
Des parcours aux limites de l'action éducative Éléments d'une enquête sociologique menée auprès de jeunes dits « incasables »	
<i>Sylvie Malinowski</i>	335
Paul, ou le témoignage d'un ancien usager Écouter pour apprendre : des rencontres profondément humaines	
<i>Maryse Tassain</i>	359
Pour ne pas conclure	
<i>Martial Chenut</i>	387
À propos des directeurs de volume.....	403

Préface

L'article 375-2 du Code civil impose au juge des enfants, « chaque fois que c'est possible, de maintenir l'enfant dans son milieu naturel ». Il est toutefois indispensable, dans certaines situations, de mettre une distance entre l'enfant et sa famille, dans l'intérêt de tous.

Le placement de l'enfant, tant redouté par certaines familles, est vécu dans d'autres situations comme un soulagement, mettant fin, au moins provisoirement, à l'impossibilité de vivre ensemble en raison de troubles psychiques, de situations de détresse et de conflits dont la violence peut nous laisser sans voix.

Il arrive que juge des enfants et services éducatifs cherchent vainement à mettre fin à un placement reconduit d'année scolaire en année scolaire pour un enfant qui rêve de retrouver une place dans sa famille. Des audiences se déroulent ainsi « à front renversé », les professionnels s'efforçant de convaincre la famille du bien-fondé d'un retour, que les parents ne peuvent ni ne veulent vraiment assumer.

Plus que jamais, les enfants d'aujourd'hui sont devenus un « trésor » : trésor de guerre dont les parents combattants veulent se partager strictement la moitié, trésor caché dans une île où des adultes en souffrance se replient. Notre société a un double regard sur sa jeunesse, sacralisant « l'enfant victime », perçu comme une icône détachée de son contexte familial, et, dans le même temps, redoutant les « mineurs qui commettent des délits de plus en plus jeunes et de plus en plus violents », selon le stéréotype ressassé par le discours médiatique et social.

Aucun adulte d'aujourd'hui n'échappe totalement à cette ambivalence. « L'enfant-trésor » est devenu la valeur refuge d'adultes en détresse : il lui faut être le miroir de victoires que le parent n'a pas toujours gagnées, le bouclier dans les conflits sans merci avec l'autre, encore tant et trop aimé :

« C'est lui qui ne veut pas voir son père, ce n'est pas moi qui l'en empêche. »

LA MAISON D'ENFANTS, UNE RÉPONSE PERTINENTE

Dans ce contexte, les dispositifs de placement comme les maisons d'enfants sont toujours indispensables : certains mineurs ont besoin d'un lieu pour se reconstruire ou se construire en dehors des conflits dont ils sont l'enjeu, reprendre une place d'enfant qui ne décide pas, cesser d'être celui qui « porte » son parent.

La multiplication des conflits parentaux, le discrédit jeté par un des parents sur l'autre, engendrent des ruptures d'exercice de l'autorité parentale et un désarroi croissant des adolescents ; cette situation, amène dans les couloirs

des tribunaux pour enfants, un public beaucoup plus divers qu'autrefois, l'intervention du juge des enfants ne concernant plus seulement les familles du quart monde. Au contraire, il sera parfois question dans le bureau du juge, de la surenchère matérielle se jouant autour d'un enfant pour lequel rien n'est trop beau.

Dans les MECS, habituées à répondre à certaines situations d'extrême précarité et notamment aux besoins vestimentaires élémentaires, arrivent désormais des mineurs, dont il faudra gérer le « trop-plein ».

Ainsi cette petite fille, enjeu d'un conflit dramatique ayant entraîné le meurtre de son père par un des membres de la famille maternelle, reçoit-elle des vêtements des deux branches familiales : les uns et les autres tiennent farouchement à ce qu'elle les porte lors de ses sorties chez eux, d'où une gestion du vestiaire aussi complexe ou presque que celle du calendrier des sorties.

Ce jeune préadolescent, enrôlé depuis son plus jeune âge dans le camp de son père, contre une mère ayant décidé de partir, pourra enfin « respirer », même s'il ne peut pas se le dire et le dire, dans un lieu où il sera question non plus du divorce et des enjeux financiers, mais des moyens pour lui de sortir de son échec scolaire et de l'ennui.

Pour ces enfants, le placement en MECS peut être une façon d'échapper au « rôle infernal d'adulte » qu'on leur assigne précocement, de voir mettre des limites à la toute-puissance qui leur procure tant d'angoisse et de plaisir à la fois...

Confier l'enfant à des tiers professionnels peut permettre à ces parents, épuisés par le conflit, de reprendre pied et

de retrouver la juste place nécessaire. La décision sera parfois mieux vécue que de voir l'enfant partir chez « l'autre », ou chez un membre de « l'autre famille » ; de ce fait, elle pourra aussi être mieux acceptée par l'enfant, qui ne sera pas en position de « trahison ». Contrairement aux idées reçues, le recours à la famille n'est pas toujours la meilleure solution pour un enfant.

Le dispositif des MECS pourra également être mieux vécu qu'une famille d'accueil, avec laquelle la question de la rivalité se pose fatalement. Une prise en charge d'équipe, avec l'existence de plusieurs intervenants autour de l'enfant, leur permettra plus facilement de ne pas être engloutis à leur tour dans le conflit.

Cela implique bien sûr, de la part des équipes éducatives, un accompagnement adapté à chaque enfant et la recherche de la juste distance par rapport au conflit familial. Non seulement les professionnels devront convaincre de l'utilité de la prise en charge, combattre les a priori de parents pour qui le social, la « DASS », les foyers ne peuvent pas les concerner (eux qui élèvent si bien leurs enfants, suivent de près leurs études et leur font faire tant d'activités), mais les professionnels devront avoir une vigilance à toute épreuve pour ne pas être enrôlés à leur tour dans la guerre que se font les adultes.

MAINTENIR LA PLACE DES PARENTS

Mettre à distance le conflit ne signifie pas effacer les parents, même si la tentation peut être grande parfois. Ces enfants placés ne sont pas des orphelins, ils sont les enfants de « ces parents-là » et le seront toute leur vie. La

MECS, comme tout dispositif de placement, ne doit pas se satisfaire de résultats parfois spectaculaires, comme l'apaisement d'un mineur en situation protégée ; elle doit l'aider à se construire avec ce conflit parental qu'il lui faudra affronter inévitablement.

Tous les professionnels de l'enfance sont fatalement pris dans l'illusion de pouvoir « réparer » l'enfant en le tenant soigneusement à l'écart de cette famille qui le fait tant souffrir. Illusion qu'il nous faut combattre à tout instant en nous-mêmes, tant il est vain de croire aider durablement un enfant sans intégrer cette dimension dérangeante : chassez la famille, elle reviendra au galop, même si l'adolescent a peut-être exprimé violemment son refus de la voir.

La prise en charge éducative quotidienne des mineurs doit donc permettre à ces parents d'exister quelque part dans la tête de l'enfant. L'intervention d'une équipe et l'existence de groupes de vie, qui ne prétendent pas être des familles tout en s'efforçant d'avoir une dimension réduite et chaleureuse, constituent une réponse facilitante par rapport à une famille d'accueil ou à un lieu de vie.

UN PROJET INDIVIDUALISÉ POUR LE MINEUR

La MECS est aussi en position de « bricoler » des réponses très individualisées à tel enfant en rupture avec le scolaire ou le professionnel, de construire un projet de soin qui pourra fonctionner au moins un temps. La protection de l'enfance repose sur ce « bricolage » dans un sens éminemment positif, c'est-à-dire l'adaptation des protocoles du monde adulte à la souffrance de tel adolescent,

l'invention de solutions improbables, inadaptées à un jeune et fonctionnant pour tel autre, le refus de toute réponse stéréotypée.

Le placement en maison d'enfants est aussi le lieu d'un vécu quotidien de l'enfant avec des adultes, de l'observation et de la meilleure compréhension de sa situation, sans reproduction d'une « famille *bis* ». La description, par les éducateurs, du quotidien de l'enfant peut être d'une grande richesse et être vécue par les parents de façon moins inquiétante que l'intervention d'une assistante maternelle.

LA NÉCESSITÉ DU TIERS

Dans ces situations complexes, l'intervention d'un tiers à l'institution (personnel de l'Aide sociale à l'enfance référent du placement, ou service d'action éducative en milieu ouvert) sera un repère particulièrement aidant. Malheureusement, dans une période de restriction des coûts et de surcharge des services, l'intervention de ce tiers est plus restreinte ou plus rare et risque de s'amoin-drir de plus en plus.

On ne dira jamais assez, pourtant, que la protection de l'enfant en devenir n'a pas de prix, en ce qu'elle est aussi prévention de maladie psychique, de délinquance, de désinsertion sociale, et que tous nos efforts devraient se concentrer sur cette période essentielle de la vie.

De ce point de vue, il vaudrait mieux « mettre le paquet » sur certaines prises en charge, en maintenant l'intervention de l'éducateur du milieu ouvert, bien accepté par la famille, qui permettra de travailler avec les parents

le consentement au placement, tandis que l'équipe de la MECS chemine avec l'enfant. À condition, bien sûr, que ces interventions se coordonnent, dans le souci soit de travailler à un retour, soit de permettre à l'enfant de grandir « ailleurs » tout en restant l'enfant de « ces parents-là ».

Des sommes considérables ont été investies dans des dispositifs coûteux, comme les centres éducatifs fermés ou les établissements pénitentiaires pour mineurs. Il est plus que temps de recentrer notre action en direction des mineurs, vers la protection de l'enfance et le soutien à la jeunesse, « véritable trésor » de notre société.

Odile Barral

*Magistrat depuis trente-sept ans,
dont quinze comme juge pour enfants,
à Toulouse et à Albi*

Martial Chenut
Laurent Vialleix

Introduction

Travailler en MECS c'est se confronter à l'impossible, l'impossible de la situation des enfants accueillis, de celle de leur famille, l'impossible de ce qui se passe à l'intérieur même de la MECS avec les enfants en crise, en refus, et parfois dans une « toute-puissance » destructrice pour eux-mêmes et pour les autres. Mais c'est aussi se confronter à nos propres impossibles professionnels, les limites des politiques sociales sectorielles, les limites de nos échafaudages institutionnels, les limites du travail d'équipe confronté à l'usure du quotidien, les limites personnelles de chacun. Cette confrontation à l'impossible, au réel, ne nous condamne pas à la paralysie, bien au contraire, mais nous oblige à nous questionner sans cesse, avec humilité, sur nos exercices professionnels,

Martial Chenut, éducateur, ex-directeur d'établissements sociaux, collaborateur à Lien social.

Laurent Vialleix, éducateur, directeur de MECS à Auch.

au regard des personnes que nous accueillons. C'est dans cet aller-retour entre théorie explicitée et pratique « engagée » que se construisent en permanence des avancées, que se libèrent des créativité. C'est un exercice d'autant plus passionnant que les MECS constituent un terrain propice à la recherche et à l'expérimentation, y compris dans le registre du « bricolage inventif » cher à Lévi-Strauss.

Construites sur un héritage asilaire confessionnel ou philanthropique à partir des hôpitaux, orphelinats et maisons de correction, dans une logique substitutive à l'égard de familles caractérisées comme pathogènes ou dangereuses, les maisons d'enfants à caractère social sont maintenant en première ligne dans les dispositifs de protection de l'enfance mis en œuvre par les départements. Les MECS sont au carrefour de toutes les problématiques (soin, social, justice) et continuent à accueillir, protéger, éduquer, former, des jeunes en difficulté personnelle, familiale ou sociale (de la petite enfance à la majorité et même au-delà), qui ne peuvent, pour diverses raisons souvent provisoires, être maintenus dans leur milieu.

La loi de réforme de la protection de l'enfance de 2007 a mis l'accent sur le parcours des personnes accueillies, autour duquel doivent s'articuler les dispositifs dans des modalités d'accompagnement diversifiées. On peut constater que les dispositifs MECS sont en passe de relever ce challenge, bien qu'ils évoluent au milieu de nombreux paradoxes, accueils d'urgence, tarification au prix de journée, publics très hétérogènes, difficulté d'articulation aux autres champs (sanitaire, médico-social), plateaux techniques réduits, etc.

Au milieu de nombreux écueils structurels et conjoncturels, les MECS arrivent encore à innover et à aider (en lien avec leurs familles) des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, à trouver leur chemin au milieu des broussailles. Elles ont pris le virage de « l'accompagnement » qui succède à la « prise en charge ». Elles doivent continuer à s'adapter, notamment dans le champ de l'aide à la parentalité et sur la question de la participation de l'usager ou de sa famille. Mais, au-delà de la mise en conformité (évaluations, prévention des risques psychosociaux, de la maltraitance institutionnelle, etc.), et d'une certaine standardisation dictée par les fameux « critères de convergence » budgétaires, elles ont aussi à imaginer un futur différent.

En effet, une fois acquises la bienveillance de l'accompagnement et la personnalisation des parcours, on pourrait rêver à une action éducative, à la fois plus ambitieuse sur la question de l'émancipation des publics accueillis, et plus modeste dans la distribution des rôles, soit accepter de jouer une partition dans un ensemble instrumental, sans en revendiquer forcément la maîtrise.

Enfin, les MECS ont à faire le deuil du « parcours institutionnel » de l'usager qu'il conviendra de renvoyer, dès que possible mais surtout « au bon moment pour lui », vers les dispositifs de droit commun afin de prévenir le risque de stigmatisation, voire d'addiction au dispositif ; autrement dit, selon la devise d'Hippocrate : « D'abord ne pas nuire ! »

Tout cela passe par des reconfigurations des fonctionnements existants, en les orientant davantage vers une logique de dispositif au service du parcours de l'enfant

confié. Pour autant la fonction « maison » garde toute sa pertinence dans l'accueil protectionnel et en phase d'appropriation. Une maison pleine de fenêtres... grandes ouvertes sur le monde.

Cet ouvrage ne vise pas à l'exhaustivité, mais regroupe des professionnels engagés qui questionnent leur exercice professionnel. C'est une petite pierre à l'édifice dans un chantier toujours renouvelé... où technicité rime avec humanité.

À propos des directeurs de volume

Martial Chenut est éducateur spécialisé de formation. Il a travaillé en ITEP, AEMO, puis a exercé des fonctions de cadre et directeur dans divers établissements MECS ou assimilés (PF, hôtel maternel, dispositifs spécifiques, CER) de la protection de l'enfance et secteur enfance délinquante. Titulaire du CAFDES ENSP (Rennes, 1998), il est allé voir au Québec (2001) et en Belgique (2006) l'organisation des dispositifs de protection de l'enfance et de l'enfance délinquante. Il a terminé récemment sa carrière professionnelle à la Sauvegarde du pays basque. Acteur militant et convaincu du décloisonnement institutionnel et des pratiques de réseau, il a publié de nombreux articles professionnels ou chapitres d'ouvrages collectifs, et collabore à la revue *Lien Social*.

Laurent Vialleix est éducateur spécialisé, titulaire du DSTS (diplôme supérieur en travail social) et du DEIS (diplôme d'état d'ingénierie sociale). Il a travaillé de nombreuses années en internat dans une MECS et en milieu ouvert au sein du conseil départemental du Gers.

Cadre socioéducatif, il a été responsable éducatif d'un CER et adjoint de circonscription pour le conseil départemental de la Haute-Garonne. Aujourd'hui directeur d'une MECS à Auch (32) et d'un centre d'hébergement d'urgence, il est impliqué dans le mouvement associatif comme correspondant de l'URIOPSS Occitanie pour le Gers. Passionné par la réflexion éthique, il est également auditeur en région de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN).